

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024 – 11 : Grandes orientations budgétaires 2025

Vu le décret n°87-832 du 8 octobre 1987 relatif à l'Ecole nationale des chartes,
et en particulier son article n°18-1 ;

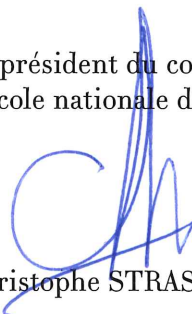
Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université
Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts, et en
particulier son article 15 ;

Vu la délibération du 20 juin 2024 du conseil d'administration de l'Université
PSL portant approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2025 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 octobre 2024, approuve les
grandes orientations budgétaires 2025 de l'Ecole nationale des chartes telles que
définies dans la lettre d'orientation budgétaire en annexe à la présente
délibération.

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'Ecole nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00

Annexe à la délibération : lettre d'orientation budgétaire 2025 de l'Ecole
nationale des chartes.



École
nationale
des
chartes



Direction Générale des Services

Direction des affaires financières

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2024

Point n°4 : Approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2025

LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

1. Contexte

La construction du budget initial (BI) 2025, dont les principales orientations sont présentées au Conseil d'administration dans la présente lettre, s'inscrit dans un contexte marqué par des contraintes toujours plus fortes sur la trajectoire de dépenses de l'établissement.

En effet, et malgré les efforts structurels et continus de l'École pour baisser ses dépenses de fonctionnement, les facteurs externes venant restreindre notre aptitude à équilibrer le budget persistent :

- ✓ L'inflation entraînant une croissance des coûts, notamment de l'énergie et des fluides, qui se traduit sur l'ensemble de notre politique d'achat.
- ✓ La non-compensation - à présent quasi certaine sur le moyen terme - des mesures salariales adoptées au niveau national (notamment les réévaluations successives du SMIC et du point d'indice) ;

a. Des contraintes en matière de dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fluides, et notamment l'énergie, l'ENC doit continuer à absorber les hausses d'électricité sur sa subvention, n'étant pas bénéficiaire de l'amortisseur électricité. L'établissement, engagé dans un plan ambitieux de sobriété énergétique (passage généralisé en LED en 2023 et renouvellement des ouvrants en 2024), espère voir ses coûts stables en 2025, du moins pour son implantation du 65 rue de Richelieu, n'ayant pas la main sur les dépenses dans ce secteur au sein du quadrilatère Richelieu, géré par la BNF, ou au sein du bâtiment de recherche Nord du Campus Condorcet, géré par ce dernier, ces deux bâtiments très neufs n'ayant pas à connaître d'évolution substantielle en matière de performance énergétique.

Il est à noter que les coûts de l'occupation de l'implantation au sein de la BNF ont augmenté cette année (pour l'année 2023 – année de décalage pour la refacturation) de 21 765, 20 € par rapport à la prévision et que le Campus Condorcet est en train de remodeler son modèle économique, avec un impact budgétaire pour l'École qui n'est pas encore connu à ce stade car il dépendra de l'hypothèse finalement retenue par les chefs d'établissement.

Paris,
Le 23 septembre 2024

Objet : Lettre d'orientation
budgétaire 2025

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@chartes.psl.
eu
Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@chartes.psl.eu
www.chartes.psl.eu

Pour autant, les coûts des autres achats résultant de la hausse en matière de fluides et de revalorisations salariales dans les entreprises, notamment ceux relatifs au papier ou au transport, resteront une source de préoccupation et d'incertitude. A ce contexte s'ajoutent les investissements et coûts de fonctionnement croissants et indispensables liés à l'adaptation de l'établissement à la transition climatique et écologique, dont la mise en place d'une politique d'achat durable exigée par la réglementation.

b. Le poids grandissant des mesures salariales gouvernementales non compensées

Mais c'est la masse salariale qui demeure le point d'inquiétude majeure pour notre établissement, en raison de l'absence de compensations par l'État des mesures gouvernementales de revalorisation salariale :

- L'augmentation du point d'indice en 2022 a généré un coût de 276 961 € pour une compensation de 215 304 €, soit un reste à charge de 61 657 € chaque année ;
- Outre la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (145 334 €) qui a dû être prise sur les fonds propres de l'établissement en 2023, les diverses mesures dites Guérini (augmentation du point d'indice et attributions de 5 points supplémentaires ; revalorisation des frais de mission, de la prise en charge transport, de la monétisation du CET) génèrent un coût supplémentaire annuel de 201 446 € en 2024 pour une compensation de 95 932 €, soit un reste à charge de 105 514 € chaque année ;
- Les augmentations successives du SMIC (10% sur 3 ans), qui concernent tous les élèves fonctionnaires dont la rémunération est fixée, par décret, au niveau de la plus faible rémunération de fonctionnaire (un peu plus du SMIC), et qui représentent près de 50% des effectifs de l'établissement, pour laquelle l'établissement n'a reçu aucune compensation, alors que le surcoût 2021-2023 était de 104 772 k€, auquel s'est ajouté l'impact de la réévaluation au 1^{er} janvier 2024 (+1,13%) soit 43 183 € supplémentaires, soit un reste à charge de 147 955 € au 31 décembre 2024. La DGESIP, en réponse à notre saisine du 12 décembre 2023, avait indiqué qu'un « soutien financier pourra être envisagé en fonction des marges éventuellement dégagées au cours de l'exercice », information qui nous avait été confirmée lors d'un entretien avec le cabinet le 2 avril 2024. Sur cette base, nous avons relancé par courriel les services concernés, qui n'ont jamais donné suite à nos relances. Nous comptons relancer à nouveau sur la base de cette lettre d'orientation budgétaire.

Au total, l'État fait porter par l'établissement un effort de 315 126 € annuel au 31 décembre 2024.

c. Une sous-dotation au moment du passage aux RCE qui continue à peser

L'École subit également les effets durables d'une sous-dotation par l'État au moment du passage aux RCE, au 1^{er} janvier 2021, lié en particulier :

- à une sous-estimation du nombre d'élèves fonctionnaires en stock (période de la crise sanitaire avec de nombreux sursis et redoublements), pour une sous-évaluation à hauteur de 4 ETP et donc un soclage de masse salariale déficitaire estimé à 142 524 € au 1^{er} janvier 2021 ;
- à une évaluation trop prudente du GVT à 35k€/an alors qu'il s'élève plutôt à 60k€/an, soit une différence de 25k€/an depuis le 1^{er} janvier 2021, conduisant à un écart de 100 k€ environ au 31 décembre 2025.

Parallèlement, l'activité de l'établissement a considérablement augmenté (budget exécuté passé de 3,5 M € en 2020 à 13 M € en 2023, soit un quasi-quadruplement, nombre de personnels gérés multiplié dans la même proportion, nombre de crédits gérés sur contrats de recherche multiplié par 3 – de 310 k€ à 930 k€ par an). Malgré cet accroissement d'activité, l'École n'a pas encore pu mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de l'Inspection générale en particulier le changement des SI RH et Finances, le contrôle de gestion ainsi que le renforcement indispensable de la fonction RH.

Le poste de suivi de la masse salariale devrait être pourvu au 1^{er} janvier 2025 (75 k€ / an) et le déploiement du nouveau logiciel RH doit se faire entre 2024 et 2025 (88k€ de coût en investissement, le coût en fonctionnement devant rester sensiblement le même grâce à une mutualisation avec PSL), l'actuel logiciel arrivant en fin de maintenance au 31 décembre 2025.

Comme les précédentes, cette lettre d'orientation budgétaire (LOB) est établie en cohérence avec celle de l'Université PSL figurant en annexe 2 et votée par son Conseil d'administration de juin dernier, comme le prévoit le texte de ses statuts. *L'annexe 1 à la présente lettre récapitule les flux financiers entre PSL et l'ENC sur la période 2022-2026.*

Enfin, dans l'expectative de la publication du décret modernisant le régime financier des EPSCP au sujet duquel le Conseil d'État a été saisi en juin, la construction du BI 2025 s'attachera à prendre en compte les trois nouveaux critères de soutenabilité budgétaire (trésorerie supérieure à 30 jours de crédits de paiement hors investissement, fonds de roulement supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement, charges de personnel représentant moins de 85% des produits encaissables – ratio Dizambourg pondéré SHS) en lieu et place du critère d'équilibre qu'est le résultat comptable. À l'aune de la DBR2, la trésorerie devrait être de 75 jours, le fonds de roulement de 31 jours, et les charges de personnel devraient se situer à 86% des produits encaissables (dont une part importante liée aux élèves fonctionnaires : une demande a été formulée au rectorat pour prendre en compte cette spécificité dans l'application du ratio) au 31 décembre 2024.

Rappel du calendrier budgétaire PSL-ENC 2024 – 2025 :

Dates	Items
20/06/2024	Approbation de la LOB de PSL par son CA
12->18/09/2024	Réunions de dialogue de gestion avec les services : - préparation de la DBR2 2024 - première analyse des besoins pour le budget 2025
26/09/2024	Dialogue de gestion avec le Rectorat sur la DBR2 2023
15/10/2024	Conseil d'administration de l'ENC : - approbation de la DBR2 2024 - approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2025
4->08/11/2024	Réunions de dialogue de gestion (finances et RH) avec les services et arbitrages sur le BI 2025
19/11/2024	Dialogue de gestion avec le Rectorat sur le projet de budget 2025
10/12/2024	Conseil d'administration de l'ENC : vote du budget initial 2025

2. Orientations en matière de recettes

Compte tenu des contraintes très fortes en matière de masse salariale non compensée par l'État, l'École sera, en ce qui concerne les ressources propres, dans l'obligation à la fois d'en augmenter toujours plus la part et, en même temps, de s'assurer que ces ressources propres ne sont pas uniquement gagées par des dépenses, mais qu'elles génèrent bien un véritable bénéfice au profit du fonctionnement général de l'établissement.

a. **Une subvention pour charges de service public (SCSP) 2025 qui aurait vocation à être fortement réestimée à la hausse, mais qui sera considérée comme stable pour la construction budgétaire**

La subvention pour charge de service public, par la notification intermédiaire de juillet 2024, s'établit à 7 700 991 € en masse salariale et 2 562 880 € en fonctionnement, auxquels s'ajoutent les crédits spécifiques de la dotation URFIST de 63 300 €.

Le plafond d'emplois de l'École pour 2024 s'établit à 139 emplois (ETPT), en augmentation d'un ETPT (contrat doctoral ex-CRD) par rapport au BI 2023. Ce plafond comprend les emplois d'élèves fonctionnaires stagiaires et ceux des personnels (enseignants-chercheurs et BIATSS).

Le budget 2025 sera construit sur ce plafond d'emplois (incorporant une subvention en année pleine pour le contrat doctoral) et sur la subvention ministérielle actuellement connue.

b. **Une poursuite de la croissance de la formation continue et une analyse en coûts complets**

La rentrée 2023/2024 a vu l'aboutissement de la création du diplôme universitaire « généalogie et histoire des familles » : un nouveau DU sur les fondamentaux de l'École nationale des chartes - PSL est envisagé pour 2025/2026. Plus généralement, la proposition de modules sur demande et de réponses à des appels à projet permet d'accroître encore les recettes de la formation continue. Les recettes envisagées émanant de la formation continue en 2024, réévaluées à la hausse au BR2, s'élèvent à 230 K€. Elles seront amenées à croître encore en 2025, grâce au nouveau diplôme proposé.

Parallèlement, dans le cadre d'un travail au niveau de PSL, le service de la formation continue sera le premier de l'établissement à être analysé en coûts complets, intégrant l'ensemble des dépenses afférentes, pour les mettre en regard des recettes, dans l'optique de s'assurer du caractère bénéficiaire de l'activité, au bénéfice de l'établissement, et de revoir ou non la politique tarifaire sur cette base.

La récolte de taxe d'apprentissage, qui est en croissance chaque année, peut également être un levier de finance complémentaire pour quelques milliers d'euros.

c. Une montée en puissance de la Fondation de l'École

L'École souhaitant développer les recettes issues du mécénat a créé en 2023 une fondation abritée sous l'égide de la Fondation PSL via la mobilisation de son fonds de roulement à hauteur d'1 M€.

Grâce à ce nouvel outil, l'École a vocation à financer des actions qu'elle ne peut actuellement prendre en charge :

- Des bourses pour les étudiants internationaux, en particulier les élèves à titre étranger, ainsi que des prix ou des financements au bénéfice des élèves fonctionnaires et des étudiants dans la suite de leur scolarité ;
- Des projets de recherche grand public ou à potentiel économique ;
- Des acquisitions ou restaurations d'ouvrages anciens ou des actions de numérisation pour sa bibliothèque.

Si la Fondation a son budget propre, intégré au sein du budget de la Fondation PSL, l'impact attendu sur le budget de l'ENC est également un report de certaines dépenses, actuellement supportées par le budget de l'établissement, vers la Fondation et ses mécènes. Un échange avec les différents services pour identifier les dépenses de ce type aura lieu en ce sens lors des dialogues de gestion 2024 en vue de l'élaboration du BI 2025.

d. Une augmentation des recettes liées aux éditions, avec un travail renouvelé sur la diffusion

Les recettes estimées fin 2024 provenant de subventions d'édition et de ventes et droit de copie diminuent (135 K€) du fait du nombre d'ouvrages retardés aux éditions du CTHS et d'un nouveau calcul des droits de copie en notre défaveur. Il est estimé, pour 2025, une reprise des recettes grâce à la publication de nombreux ouvrages au CTHS dès le début de l'année 2025, ainsi qu'un maintien des ventes et subventions des éditions de l'École.

Une meilleure visibilité de nos éditions dans les librairies de nos partenaires (BNF, Institut de France, Campus Condorcet), comme le nouveau site internet de l'École, seront des pistes pour améliorer les ventes des ouvrages grand public.

e. Droits d'inscription, valorisation des espaces : des marges de progression

Les recettes perçues sur les droits d'inscription peuvent varier en fonction du nombre de boursiers du CROUS parmi les inscrits. Elles varient également, pour ce qui est doctorants, dans le cas de cotutelles. Une option qui reste sur la table est celle de la mise en place de droits différenciés pour les étudiants étrangers hors Union européenne, adjointe à des critères d'exonération (étudiant en provenance de la liste des pays les plus pauvres d'après le CICID, par exemple) : l'an dernier, cette mise en place aurait rapporté 25 270 €.

Le conseil d'administration a adopté de nouveaux tarifs de valorisation des espaces, qui commencent à porter leurs fruits. Les marges de progression sur ce secteur sont toutefois obérées par des limites logistiques internes (temps croissant dédié par les services concernés, ouverture le samedi).

f. Une politique claire à adopter et à communiquer sur les frais de gestion des contrats de recherche

Grâce aux succès remportés par nos enseignants-chercheurs et à l'activité intense de la DRRI, les frais de gestion sur contrats de recherche sont passés d'un montant de 36 K€ en 2023 à une estimation de 71 K€ pour 2024. La doctrine de l'École devra toutefois être consolidée en conseil d'administration et communiquée. En effet, toutes les conventions de recherche conduisant à une gestion scientifique, financière et RH par l'École, dans la mesure où elles génèrent une activité supplémentaire et bénéficient de l'environnement d'accueil de l'établissement (environnement scientifique, technique et administratif plus large que le projet lui-même), ont vocation à prévoir une part de frais de gestion pour les frais de structure, et non pour le projet scientifique lui-même. Son montant devra être fixé avec l'adoption du budget initial 2025.

3. Orientations en matière de dépenses

Le contexte budgétaire général conduit encore davantage à demander aux services et composantes de l'établissement de poursuivre les efforts de baisse de la dépense. Chaque service et composante sera invité à distinguer systématiquement dans ses propositions de budget, en fonctionnement comme en investissement, les dépenses indispensables et les dépenses souhaitables, les dépenses urgentes et les dépenses reportables, les dépenses mutualisables (avec un autre service, avec des partenaires au sein de PSL, du Campus Condorcet ou du quadrilatère Richelieu) et les dépenses transférables à la Fondation ou pouvant être financées par une source externe.

a. Points spécifiques en matière de politique de formation et recherche

1. *Scolarité*

L'impact budgétaire du passage de 7 à 8 semaines des stages internationaux de 4^{ème} année du diplôme AP a vocation à être nulle voire négative puisque la durée révisée permettra d'émerger au dispositif ERASMUS +.

Un travail déjà engagé avec les responsables de master vise à contenir le coût des maquettes, en s'appuyant notamment sur des financements de PSL ou une prise en charge financière plus équilibrée par les établissements partenaires. Cela vaut notamment pour notre participation au master Histoire transnationale.

A partir de la rentrée 2025, l'Université PSL proposera une carte européenne d'étudiant pour l'ensemble des élèves et étudiants des établissements-composantes : elle prendra en charge cette dépense, qui sera donc déduite des coûts actuels de l'ENC.

2. *Doctorat*

Sous réserve de la poursuite de la prise en charge par l'Etat des revalorisations fixées dans le cadre de la LPR, l'établissement publiera à nouveau 2 contrats doctoraux sur ses fonds propres, dont un sur des thématiques en lien avec la politique documentaire (ex-CRD), et 1 contrat doctoral sur fonds PSL, au sein de l'ED 472, en 2025, lesquels viendront s'ajouter aux stocks de doctorants contractuels financés par l'établissement, et à ceux financés grâce aux contrats de recherche (ANR Graceful, ERC).

3. *Contrats de recherche*

L'ENC, son laboratoire de recherche, le Centre Jean- Mabillon, et la direction de la recherche et de l'international, continuent de remporter plusieurs appels à projets importants, qui permettent d'augmenter la part de dépenses de recherche fléchées sur des ressources.

Biblissima +

L'ENC est partenaire, avec l'EPHE et l'ENS en tant qu'établissements composantes de l'Université PSL, du projet *Biblissima+*, *Observatoire des cultures écrites, de l'argile à l'imprimé* qui a été retenu dans le cadre de l'AMI Equipex+. Pour l'établissement et plus particulièrement pour le Centre Jean Mabillon, une enveloppe de 1 005 000 € a été obtenue sur une durée de 8 ans. Les crédits mobilisés depuis 2023 (près de 384 K€) font montre de l'avancement du projet, 2025 en verra la continuation et de nouveaux recrutements.

Intelligence artificielle

Le projet PRAIRIE « Les Passés artificiels/ Artificial Past : lost texts and manuscripts that never were » sera terminé en 2024, mais PSL a remporté un nouveau financement de l'État, permettant la poursuite des projets engagés et l'obtention de nouveaux financements pour l'ENC, tant en recherche qu'en formation.

L'ENC (avec le Musée des Arts décoratifs et la BNF) ont déposé une candidature dans le cadre de l'édition 2024 de l'appel à projets « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture (FTNC) » afin de financer le projet de recherche TORN-H qui vise à approfondir la phase de recherche appliquée d'utilisation de l'IA au service des missions scientifiques d'un établissement dépositaire de collections nationales. Commencant pendant le dernier trimestre 2024, ce projet continuera en 2025.

Autres projets ANR

Les projets ANR constituent une grande partie des projets en cours en 2025 que ce soient pour :

- la continuation des projets LiBer, Graceful et Bipulum pour lesquels respectivement au global 70 K€ ont été inscrits en 2024 ;
- Le nouveau projet ANR ERC Access Sigmah.

ERC

L'ERC Starting grant “The Lost Manuscripts of Medieval Europe: Modelling the Transmission of Texts” pour un financement d'1,5 M€ se poursuivra également pendant l'année 2025 qui verra des recrutements se produire.

AMI Compétences et métiers d'avenir (CMA)

Le projet Res-Sources (appel à projet Compétences et métiers d'avenir portée par la Caisse des dépôts et consignations) verra 2025 son année pleine avec la poursuite de la prise en charge du recrutement envisagé au dernier trimestre 2024.

PSL

PSL finance le salaire de la Chaire professeur junior. Les crédits d'accompagnement versés par l'ANR ont été versés par PSL à l'ENC et se traduiront également par des dépenses en 2025.

Une enseignante-chercheuse de l'établissement est lauréate de l'appel PSL Young Researcher Starting Grant pour le projet SkyTASTE, doté de 150 k€, dont les dépenses commenceront en 2025.

Enfin, l'ENC est porteur du Grand Programme « Culture Lab » de PSL, doté de 2,401 M € (dont 12% de frais de gestion) sur 5 ans. Les modalités précises de financement et de dépense sont en cours de consolidation.

URFIST

Les financements pour les projets Recherche Data Gouv et Callisto se poursuivront, avec les dépenses en ingénierie afférentes.

4. *International*

ERASMUS+ a accepté la candidature de l'École pour la période 2024-2026 ce qui permettra à l'établissement de continuer à obtenir des financements pour ses mobilités internationales, l'objectif étant progressivement de faire financer l'ensemble des mobilités internationales (élèves et étudiants, enseignants et administratifs), au moins en Europe, par les financements Erasmus +, diminuant d'autant le coût qui pèse sur la subvention de service public. Les coupes budgétaires annoncées dans ce programme européen sont toutefois un point d'inquiétude pour maintenir une internationalisation des cursus à moyen terme.

Suite au succès de la chaire UNESCO - Les archives au service des nations et des sociétés africaines, l'École a obtenu un financement du Ministère des affaires étrangères, opéré par France éducation international, pour aider à la formation et au traitement des archives à Madagascar. Le projet dont la mise en œuvre a débuté en 2024 se poursuivra en 2025.

Toujours en Afrique, 2025 verra l'inscription des crédits relatifs au projet Sustainable Lalibella 1 pour lequel une extension a été accordée au vu de la situation politique de l'Éthiopie. En parallèle, l'ENC est en train de finaliser le conventionnement avec le CNRS pour la phase 2 de ce projet de formation continue à l'étranger financé par l'AFD.

Parallèlement, l'établissement poursuivra sa politique de baisse des dépenses sur subvention de service public consacrées aux missions à l'international, conformément aux directives gouvernementales (circulaire Premier Ministre du 21 novembre 2023, mesure 4) de baisse de -20% par rapport à 2019.

b. Points spécifiques en matière de fonctions support

1. Une politique de ressources humaines sous contrainte forte

Le budget en masse salariale de l'établissement est peu flexible en raison :

- De la part des titulaires et des CDI ;
- Du fait que les CDD sont eux-mêmes sur des supports pour des fonctions pérennes.

Les quelques départs en retraites (1 enseignant-chercheur directeur d'études de classe exceptionnelle, 1 administratif catégorie C), qui ont vocation à être remplacés par des collègues plus jeunes, pourront tout au plus compenser le glissement vieillesse technicité annuel de 60 k€, lié aux progressions de carrière et requalifications des titulaires, aux revalorisations salariales réglementaires des contractuels tous les trois ans. La campagne emploi 2025 permettra de mesurer plus finement les impacts sur le budget initial 2025.

Le ministère a demandé aux établissements de revaloriser le régime indemnitaire des BIATSS pour atteindre, à l'horizon 2027, des valeurs cibles pour chaque corps dans le cadre d'une consolidation du RIFSEEP de l'établissement. Le coût annuel d'une telle revalorisation, en plusieurs phases, ne pourra être assumé que sous réserve d'un accompagnement financier du ministère et de traitement équitable des contractuels dans ce cadre. A ce stade, une dotation complémentaire de 1392 € a été consentie par le ministère pour un coût de la revalorisation estimé, pour le premier seuil, à près de 40k€.

2. La nécessité de suspendre la politique de rénovation énergétique de l'établissement

Les investissements réalisés en 2024 ont permis de remplacer tous les ouvrants défaillants en augmentant la performance énergétique et le confort des usagers, de mener à bien le raccordement au réseau Fraîcheur de Paris (avec un impératif de réalisation avant les travaux de voirie dans la rue de Richelieu prévus en 2025), la création d'une sous-station au sein de l'établissement, et la conduite d'études permettant d'estimer les modalités précises et le coût total des travaux au sein du bâtiment.

Compte tenu de la nécessité de prélever sur fonds de roulement pour couvrir les dépenses de masses salariales non compensées par l'État, l'établissement est contraint de suspendre la suite de l'opération d'installation du système « Fraîcheur de Paris » jusqu'à nouvel ordre, soit une annulation de dépense prévue de plus d'1 M€ en 2025.

Plus généralement, les dépenses en matière immobilière (meubles, menus travaux) seront limitées au strict nécessaire.

Annexe 1 : Flux financiers en provenance de PSL et contributions de l'ENC vers PSL.

Contributions PSL -> ENC

	2022	2023	2024	2025	2026
Contrat doctoral 2020	27 272	20 454			
Contrat doctoral 2021	30 184	30 184	22 638		
Contrat doctoral 2022	7 546	30 184	30 184	22 638	
Contrat doctoral 2023		7 546	30 184	30 184	22 638
Contrat doctoral Translitterae		7 546	30 184	30 184	22 638
Contrat doctoral 2024			7 546	30 184	30 184
Labex HASTEC	18 644				
Chaire Professeur Junior			200 000		
Migration messagerie O365	23 688				
PSL Global Seed Fund			11 000		
PRAIRIE			18 500	81 000	
SKY TASTE PSL STARTING			135 000	15 000	
Poste support offre formation masters			12 464	37 392	37 392
TOTAL	107 334	95 914	497 700	246 582	112 852

Contributions ENC -> PSL

	2022	2023	2024	2025	2026
Service mutualisé support					
Ecole interne	10 000	10 000	15 160	15 160	15 160
Gestion des retraites	1 966	1 966	1 972	1 972	1 972
Appel à projet			5 000	5 000	5 000
Vie étudiante	3 298	3 196	3 200	3 200	3 200
Centre de langues			8 860	17 720	17 720
Action conjointe					
Logiciel Recrutement			731	731	731
ERP scolarité HELISA	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Ressources électroniques	6 600	6 600	6 600	6 600	6 600
TOTAL	27 864	27 762	47 523	56 383	56 383

Annexe 2 : Lettre d'orientation budgétaire 2025 de PSL. Cf.

document joint.